

Compte rendu de la commission piscine du 12 juillet 2018

Présents : liste jointe

M. Rémi SCHWENCK remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- 1) Choix du fournisseur en gaz et d'électricité pour le centre aquatique
- 2) Convention d'utilisation par les associations
- 2) divers

1) Choix du fournisseur en gaz et d'électricité pour le centre aquatique

Trois fournisseurs ont proposé une offre pour le gaz et pour l'électricité.

A) GAZ

La base de consommation annuelle est estimée à 1 million de Kw

Le tableau ci-dessous récapitule les offres :

SOCIETE	ABONNEMENT MENSUEL	ABONNEMENT ANNEE	PRIX MWh	TOTAL BASE 1 M/KWh	TOTAL GENERAL 1 M/KWh	classement
TOTAL	549,43 €	6 593,16 €	30,83 €	30 830,00 €	37 423,16 €	1
EDF COLLECTIVITES	1 599,33 €	19 192,00 €	30,88 €	30 880,00 €	50 072,00 €	3
ENGIE	1 055,16 €	12 661,92 €	27,16 €	27 160,00 €	39 821,92 €	2

A ce prix s'ajoutent les différentes taxes d'acheminement (CTA ET TICGN)

La commission émet à l'unanimité un avis favorable au classement proposé et opte pour l'offre de TOTAL ENERGIE.

B) ELECTRICITE

La base de la consommation annuelle a été fixée à 520 000 kWa répartis dans le tableau ci-dessous :

SOCIETE	PUISSANCE 192 Kva		BASE 1000 KWH - 520 000 KWAN				TURPE	TOTAL GENERAL	CLASSEMENT
	ABONNEMENT	PRIX heures pleines hiver	prix heures creuses hiver	prix heures pleines été	prix heures creuses été				
base consommation		200 000 kW/h	80 000 kW/h	180 000 kW/h	60 000 kW/h		520 000 kW/h		
TOTAL ENERGIE	19,90 €	66,21 €	47,98 €	43,33 €	35,81 €			1	
montant annuel	238,80 €	13 242,00 €	3 838,40 €	7 799,40 €	2 148,60 €	19 488,64 €	46 755,84 €		
EDF COLLECTIVITES	41,58 €	70,99 €	48,71 €	52,76 €	38,39 €			2	
montant annuel	498,96 €	15 230,00 €	3 896,00 €	9 496,80 €	2 303,40 €	19 488,64 €	50 913,80 €		
ENGIE		76,15 €	52,72 €	56,38 €	42,78 €			3	
montant annuel	200,00 €	15 230,00 €	4 217,60 €	10 148,40 €	2 566,80 €	19 488,64 €	51 851,44 €		

A ce prix s'ajoutent des contributions et taxes diverses propres à chaque fournisseur.

La commission émet, à l'unanimité, un avis favorable au classement proposé et opte pour l'offre de TOTAL ENERGIE.

2) Convention d'occupation du centre aquatique par les associations.

Un projet de convention sera adressé à chaque membre de la commission afin qu'il puisse y émettre des observations.

3) Divers

Exploitation des installations techniques du centre aquatique

- Lors de la dernière commission avait été présentée l'analyse des offres relatives à l'exploitation technique du centre aquatique. Il avait été décidé d'adresser un courrier de négociation aux deux candidats.

ENGIE COFELY propose une diminution du prix annuel de 55 575 € à 53 356 € et indique le coût de la formation du technicien à 410 € HT

HERVE THERMIQUE n'a pas répondu à ce jour (pour info, nous avons reçu le lendemain une nouvelle proposition à 55 000 € pour l'exploitation et 3 200 € pour la formation du technicien).

La commission à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de ENGIE COFELY.

Devis

Un nouveau devis pour l'enrochement des talus de l'accès technique du centre aquatique a été proposé par EUROVIA pour un montant HT de 6 970 €. Ces travaux sont destinés à soutenir la poussée des terres du talus, à éviter le ruissellement des eaux de pluie dans le talus et à cacher la structure du trottoir au-dessus. Un schéma présente la disposition des blocs de pierre.

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

Concernant le nettoyage du chantier, SPIE BATIGNOLLES refuse de gérer cette tâche car le CCAP est contradictoire avec les autres pièces du marché. De plus, la grande majorité des déchets n'appartient pas à SPIE. Aussi, l'OPC nous propose de valider un devis par une entreprise de nettoyage afin de permettre une intervention rapide, le chantier étant en cours de finition. Le montant de ce devis est de 3 486,72 € HT. La somme sera ensuite déduite des situations des entreprises selon la répartition suivante :

- ENGIE COFELY : 35%
- SANICHAUF : 25%
- INEO : 10%
- HERVE THERMIQUE : 10%
- SPIE : 5%
- ZEHNACKER : 5%
- NAVIC : 5%
- IDEAL PLAFOND : 5%

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

Nom de l'équipement

M. Rémi SCHWENCK informe la commission que M. STEICHEN n'a pas eu de réponse à ce jour du Département et de la famille d'Aurélié MULLER pour la dénomination du centre aquatique au nom de la championne de natation.

Le Vice-Président

Rémi SCHWENCK

Réunion commission piscine
jeudi 12 juillet 2018
CCB3F

NOM	PRESENCE
BRIGNON Claude	<i>excusé</i>
CHAMPLON Robert	<i>Excusé</i>
DAUENDORFER Jean-Luc	<i>excusé</i>
EGLER Jean-Marie	<i>egl</i>
FRITZINGER Bernard	
GLODEN Roland	<i>[Signature]</i>
GRAFF Joseph	<i>[Signature]</i>
KUPPERSCHMITT René	
LARCHER Clément	<i>[Signature]</i>
LICHT Yves	<i>[Signature]</i>
MASSON Alphonse	
MORITZ Edmond	<i>[Signature]</i>
NOEL Jean-Claude	<i>[Signature]</i>
PAYNON Cédric	
PIGNON Jean-Paul	<i>[Signature]</i>
RIGAUD Michelle	<i>excusé</i>
SCHWENCK Rémi	<i>[Signature]</i>
VENNER Marie-Christine	<i>[Signature]</i>